



INFOS AEDZRP n° 224 MARS - AVRIL 2026

<http://www.aedzrp.com>

aedzrp44@gmail.com

<https://coordinationseveso.wordpress.com>



Les récentes élections municipales (15 et 22 mars) ont confié la gouvernance de la commune aux candidat·es de la liste "Donges un nouvel élan" conduite par Olivier LEFEUVRE.

Pour l'AEDZRP, cette nouvelle équipe mise en place pour gérer pendant 6 (ou 7) ans les affaires de la commune a défini ses actions et ses stratégies dans son programme.

L'association partage ses orientations. "Une méthode qui sera d'associer les citoyen·es en amont et écouter avant d'agir - Une commune *qui* ne se gouverne pas sans les habitant·es", sont autant d'engagements que nous ne pouvons que faire vivre.

COMMISSION DE SUIVI DE SITE du 1er avril 2026.

Elle se tenait à la Mairie de Donges et avait à son ordre du jour, l'examen des bilans annuels présentés par les responsables des sites industriels: TOTALENERGIES, SFDM, ANTARGAZ, AIR liquide.

DES CONSTATS:

- une réunion qui mériterait se tenir sur une journée entière, (demande formulée auprès du représentant de l'Etat) mais refusée, afin d'aborder l'ensemble des sujets à l'ordre du jour et d'autres en rapport avec ces premiers.
- une réunion qui devrait avoir comme règle d'or la transparence.
 - réception de tous les documents selon les principes précisés dans le règlement définissant le fonctionnement des CSS (14 jours avant la date de la réunion).

Les représentants MNLE (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement) et AEDZRP ont souhaité s'exprimer dès le début de la rencontre. Ils entendaient protester contre l'absence du plan de surveillance environnement 2025 de la raffinerie TotalEnergies (voir ci-après).

Vous vous souvenez certainement des propos échangés entre l'AEDZRP et TOTALENERGIES lors de la CSS du 13 février 2025. Nous demandions que les résultats du plan de surveillance environnementale du site soient connus avant la tenue des CSS afin que l'ensemble des participant·es puisse disposer de l'intégralité des mesures et ne soit pas obligé de se contenter de la présentation d'un ou deux graphiques peu représentatifs de l'ensemble des émissions du site .

Le rapport annuel étant publié en mars, cette demande entraînait un décalage dans le temps de la CSS 2026.

Les services de l'État avaient reconnu la nécessité de pouvoir disposer de la totalité du plan de surveillance environnementale de la raffinerie. Monsieur le sous Préfet ne voyait pas "d'inconvénient par rapport au fait de décaler la planification des réunions annuelles de cette CSS" comme l'atteste le compte-rendu de la CSS du 13 février page 16.

C'est pour cette raison que cette CSS se tient aujourd'hui 1^{er} avril alors qu'elle se tenait habituellement en début d'année sans disposer de données précises.

Lorsque les documents préparatoires à cette CSS nous ont été adressés le 17 mars dernier, nous avons alerté Monsieur MATOUK (inspecteur de l'environnement à la DREAL), avec copie à Madame MERLET (chargée de mission affaires interministérielles auprès du sous-préfet de Saint-Nazaire) sur l'absence du rapport annuel environnement 2025 de TotalEnergies. Nous avons sollicité l'ensemble du document accompagné de ses annexes.

Le 19 mars, Monsieur MATOUK reconnaissait que "notre demande de décaler la CSS afin que les données du bilan annuel environnement de la raffinerie soient disponibles avait été actée en CSS". Il ajoutait "quelle a été prise en compte pour l'organisation de celle-ci.

Cependant, il précisait : "le bilan annuel environnement de la raffinerie de Donges est transmis à la DREAL au 31/03 de chaque année pour les données de l'année précédente.

A ce jour, le bilan annuel environnement de 2025 n'a donc pas été transmis à la DREAL, mais les données seront disponibles pour cette réunion." ...

Joli tour de passe-passe ... Laisser croire que les données seront transmises en amont afin de pouvoir être étudiées alors que vous saviez pertinemment que cela ne serait pas possible !

En clair, le bilan serait adressé le 31 mars pour un réunion se tenant le 1er avril....

Belle illustration de votre conception de la transparence.

Pour toute réponse, sans nier nos allégations, le sous préfet de Saint Nazaire répond que la date a été arrêtée pour un problème de calendrier; Comprenne qui pourra !

A ce jour, ce document ne nous est toujours pas parvenu

Présentation du rapport TOTALENERGIES:

Satisfecit des exploitants et pourtant de nombreux manques.

Surveillance de la qualité de l'air: lors de la CSS du 13 février 2025, nous avons demandé à connaître le résultat des mesures (composés organiques volatils, dioxyde de soufre, oxyde d'azote, poussières).

Le seul renseignement fourni concerne le benzène avec cette précision:"l'ensemble des mesures de la campagne 2025 est inférieur au seuil réglementaire (5 µg/m3)

Nous rétorquons que si cette moyenne est annuelle, les riverain·es sont soumis de nombreuses fois dans l'année à des pics de pollution au benzène très importants dépassant le seuil réglementaire.

Les relevés Air Pays de la Loire sur le capteur Pasteur l'attestent.

ANNEE 2025 Capteur rue Pasteur	Valeur limite à ne pas dépasser Taux supérieur à 5 µg/m3	Taux compris entre seuil de qualité (2µg/m3) et valeur limite (5 µg/m3)
Relevés	191	629

MESURES DES EMISSIONS DE POLLUANTS

La station Air Pays de la Loire permettant de mesurer les émissions de polluants de la raffinerie installée initialement rue Pasteur sera désormais implantée sur le parking de la Gare



STATIONNEMENT DES POIDS LOURDS:

L'AEDZRP était déjà intervenue sur le sujet il y a quelques années.

Chacun(e) peut le constater, des semi-remorques transporteurs de matières dangereuses stationnent sur le parking de la Gare (quelles mesures de sécurité - distances d'éloignement, organisation et plan des stationnements, recensement des quantités présentes, consignes de vérification des véhicules, moyens de détection et d'alerte, de prévention et de lutte contre l'incendie, activation des moyens de secours...

Cette situation a été abordée lors de la CSS du 01 02 2026 suite au témoignage du représentant CGT indiquant la présence d'un camion citerne

transportant de l'acide fluorhydrique sur ce même parking le 27 janvier 2025.

C'est l'[arrêté du 21 septembre 2017](#) qui modifie l'arrêté TMD du 29 mai 2009 relatif au transport de marchandises dangereuses par voies terrestres qui régleme le stationnement des véhicules.

Les services de l'Etat ont annoncé leur intention de se saisir rapidement de ce sujet.

PERTES DE CONFINEMENT sur des lignes de transport d'hydrocarbures:

Dans son rapport, TotalEnergies fait état de plusieurs fuites: sur la ligne NM241 le 7 juin 2025 réputée "inutilisée et isolée depuis plusieurs années" mais toujours "l'objet de travaux de maintenance", des "corrosions localisées" étant constatées sur son enveloppe.

Sur la ligne LB 733, malgré les travaux de maintenance réalisés par une entreprise prestataire, une fuite est identifiée sur une nouvelle bride qui était mal serrée au niveau de 4 tiges filetées, le défaut du contrôle portant sur la qualité du jointage par l'entreprise prestataire".

Quels liens lient l'entreprise TOTALnergies et ses entreprises prestataires ?

Les deux exemples précédents ont montré les responsabilités confiées aux prestataires. Ont-ils·elles le temps, la disponibilité, la formation, le matériel nécessaires au bon accomplissement de leurs tâches ?

Pris entre un industriel qui recherche des contrats au moins disant et le prestataire qui recourt à une main d'œuvre "adaptable", les salarié·es intérimaires sont souvent soumis à un rythme de travail exigeant et des conditions de sécurité précaires.

Le 21 août 2025, deux salariées intérimaires de l'entreprise ADF sont présentes pour nettoyer la zone proche de l'échangeur E1016d de l'unité de distillation à économie d'énergie (DEE) sur le site de la raffinerie alors qu'il est procédé dans le même temps à sa remise en service après travaux de maintenance. Détonation suivie d'un incendie important (flamme de 15 m environ) sur l'installation, conséquence d'une fuite de gazole entraînant un très fort dégagement de fumées noires rendant difficile l'orientation des personnes prises dans cet épais nuage polluant. L'intervention d'un salarié de TotalEnergies permet d'extraire rapidement l'une des salariées intérimaires exposée directement aux fumées, aux vapeurs d'hydrocarbure, désorientée, choquée et incapable de se soustraire seule du lieu du sinistre.

Plusieurs interrogations ont été soumises à l'exploitant par courrier en date du 24 février et lors de la CSS: Travaux de nettoyage pendant que sont en cours les procédures de sa remise en service, déclenchement du POI sans activation d'une alerte sonore, pièce changée inadaptée et de mauvaise dimension.

La personne salariée victime de l'accident est toujours en arrêt travail. Elle s'étonne de ne pas avoir reçu le rapport du médecin de la plateforme nécessaire à la qualification de son arrêt de travail.

TotalEnergies "annonce le renforcement des mesures de contrôle et l'amélioration de la réception des chantiers avant autorisation de remise en service". Un discours que chacun·e connaît bien mais qui n'offre aucune garantie de sécurité.

Ajoutons à ce tableau que l'exploitant tente de faire oublier, d'autres accidents toujours en cours.

Sont absentes de ce bilan, la fuite d'acide fluorhydrique du 5 mars 2025, et celles plus anciennes, causes de pollutions dans les eaux et les sols qui n'ont toujours pas été résolues en 2025 (MB658, LB634, AM151).

La fuite du 2 janvier 2021 sur le pipeline AM152 à l'appontement 6 a nécessité le traitement par excavation des sols dans la partie nord de la route du Galion à l'exception de deux zones 7 et 9. A la suite de la découverte de matériaux amiantés, le traitement par excavation y a été temporairement suspendu fin juillet 2024.

Les actions issues des recommandations de la tierce-expertise doivent permettre une Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) afin de valider la maîtrise des risques sanitaires et environnementaux **et la préparation d'une demande de dérogation aux objectifs de réhabilitation** pour la partie traitée in situ.

En clair, se dirige-t-on vers une acceptation de terrains pollués par l'amiante ? QUE DECIDERONT la DREAL et le sous Préfet ?



CANAL DE L'ARCEAU:



Depuis le 6 novembre 2025, des irisations permanentes sont constatées dans le canal de l'Arceau à l'embranchement des rues du Galion et du Brigantin. Il ne suffira pas "de couper la voie de transfert des irisations vers le canal et créer un facilité de pompage des eaux souterraines". La solution est de trouver l'origine de la fuite qui pourrait se trouver dans la portion de ligne située sous la route.



LE TORCHAGE:

Pour la n-ième fois, les représentants des riverains ont rappelé les nombreux épisodes de torchages constatés quasi quotidiennement en sortie de cheminées. Dégagements de fumées noires liées à une combustion incomplète de gaz dont les composants chargés en polluants (particules fines, dioxyde de soufre et composés organiques volatiles...), non sans conséquence sur leur qualité de vie.

Considérant les connaissances notamment sur le caractère cancérigène, mutagène et reprotoxique (CMR) du "carbone suie" pouvant être émis, considérant le recours régulier aux torches pour des raisons de sécurité sur les installations, pourquoi les services de l'Etat ne prendraient-ils pas un arrêté fixant des prescriptions complémentaires à mettre en oeuvre par la société TotalEnergies ?

C'est ce que nous avons suggéré au sous Préfet de Saint Nazaire. Donnera-t-il suite ?

BRUITS, ODEURS

Les signalements recensés par Total sont passés de 7 en 2024 pour atteindre 49 en 2025, un nombre déconnecté de la réalité, les riverain·es n'intervenant pas systématiquement. 24 pour les odeurs, 12 pour le bruit, 13 "autres".

Rappeler à l'industriel ses nuisances visuelles, auditives, olfactives est une nécessité: chacun·e dispose du formulaire de déclaration disponible sur le site de l'AEDZRP (aedzrp44@gmail.com) et numéro d'appel de la raffinerie : 0240905500.

SFDM - PARC A / ANTARGAZ / AIR LIQUIDE

SFDM

L'exploitant fournit enfin un plan de localisation des piézomètres lisible.
Il annonce le changement d'émulseur pour un produit performant sans fluor.

ANTARGAZ

L'inspection par la DREAL du site le 23 juin 2025 avait pour thème "les prélèvements environnementaux en situation accidentelle".

En cas de dispersion d'une substance présente sur son site et pouvant générer des incommodités fortes sur de grandes distances, l'exploitant a prévu une stratégie de prélèvements dans l'air dans son plan d'opération interne avec l'intervention de la force d'intervention rapide d 'Air Pays de la Loire. Suite aux constats de l'inspection, l'exploitant doit ré-examiner la liste des substances recherchées et la liste des produits de décomposition et le cas échéant, compléter sa stratégie de prélèvements.

Par ailleurs, l'exploitant doit réaliser les inspections périodiques de ses bras de chargement/déchargement au titre de la réglementation équipements sous pression.

L'industriel disposait d'un délai de 2 mois pour répondre à ces différents points de contrôle.

AIR LIQUIDE:

Le rapport de la visite d'inspection du 8 octobre 2025 relevait 18 constats dont 15 faisaient l'objet d'une proposition de suites administratives. De nombreuses prescriptions et autant de constats étaient considérés "confidentiels".

Contraints de supporter pour l'heure la formule "courrier de réponses transmise à la DREAL le 19 décembre",

les riverains patienteront ...

En terme de transparence, on peut mieux faire.

TRAVAUX PROJET CONSTRUCTIONS RUE PASTEUR:

Le 16 mars dernier, nous adressons un courrier aux services de SILENE afin d'alerter le constructeur des prélèvements de sols relevés dans un jardin contigu aux parcelles devant recevoir les logements prévus par les bailleurs sociaux Silène et Habitat 44.

Selon le guide REFUGE - (version 1 - novembre 2019) : *Caractérisation de la contamination des sols urbains destinés à la culture maraîchère et évaluation des risques sanitaires - programme de recherche mené par AgroParisTech/INRA*, les résultats des échantillons testés montrent

- la contamination au plomb et au cuivre laisse les terrains cultivables sous réserve de contrôle dans les légumes,

- une valeur de concentration pour le zinc qui nécessite une analyse de risque sanitaire .

A ce jour 10 avril 2026, SILENE annonce la programmation d'analyses de sol sur le terrain concerné par le projet.

CONFIANCE DANS LES DECIDEURS ?

Des documentaires à voir et à partager !

Mardi 31 mars sur ARTE, deux documentaires qui nous concernent en tant que citoyen·nes et font écho à des problématiques locales :

- les PFAS Parce qu'à Donges aussi nous sommes concerné·es : la raffinerie figure parmi les plus gros émetteurs sur le plan national en raison de l'utilisation pendant des décennies de mousse anti-incendie (voir notre publication en date du 10 avril 2025). **Tous empoisonné·es - Le fléau des PFAS -**

- l'enfouissement des déchets toxiques Certes notre région ne possède pas d'enfouissement de ce type mais nous pouvons dans un futur proche nous retrouver concerné·es dans le cadre du projet GOCO2 qui vise à aller enfouir du CO2 dans des cavités sous-marines en mer du nord ... **Déchets toxiques - Une bombe sous nos pieds**

NB: l'accès aux documentaires est possible jusqu'au 29 juin 2026



Lu dans la presse locale: Un pic de pollution au dioxyde de soufre lié à l'activité de la raffinerie. Hier 9 avril, Air Pays de la Loire alertait sur un épisode de pollution au SO2 à Donges. Le seuil d'information et de recommandation (300 µg/m3) a été dépassé pendant une heure. Le seuil d'alerte est fixé à 500µg/m3 pendant 3 heures consécutives. L'AEDZRP avait signalé les odeurs dès 11 heures à Air Pays de la Loire.

✂.....

ADHESIONS AEDZRP 2026

*L'AEDZRP est maintenant reconnue « association environnementale d'INTÉRÊT GÉNÉRAL » ce qui permet à chaque adhérent(e) de bénéficier d'une **déduction fiscale de 66 %** pour tout don effectué **au-delà du montant de la cotisation.***

Nom : Prénom.....

Adresse:.....

Adresse mail :

.....

Je cotise + je fais un don de € = €

Je demande un reçu fiscal pour mon don de soutien

Coupon à retourner à AEDZRP, boîte aux lettres n° 24 , Maison des Associations , rue des Métairies.